

N° 5179⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL

(1.10.2004)

Par lettre en date du 22 juin 2004, réf. res2685, le ministre délégué aux Communications a saisi pour avis notre chambre des amendements gouvernementaux au projet de loi 5179 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques.

Les présents amendements ont pour objet de clarifier certaines des dispositions du projet de loi No 5179.

Notre chambre a l'honneur de vous communiquer qu'elle marque son accord aux amendements gouvernementaux susénoncés.

Luxembourg, le 1er octobre 2004

Pour la Chambre de Travail,

Le Directeur,
Marcel DETAILLE

Le Président,
Henri BOSSI

